

BROCANTE DE PRINTEMPS
Le lundi de Pâques 28 Mars 2016

Fiche de réservation

A retourner impérativement accompagnée :

*1 - Un chèque de caution de 10 € est demandé lors de la
Réservation, Celui-ci sera détruit par les organisateurs après
vérification de la propreté des lieux.
Merci de vous munir de sacs poubelles.*

*2 - D'une enveloppe timbrée à votre adresse pour le renvoi de
la fiche avec votre N° d'emplacement.
(Sans enveloppe aucune réponse merci).*

*Inscription par écrit à retourner avant le : **21 mars 2016***

Madame Martine TORRES :

23 avenue Georges Clémenceau à Viarmes

06.22.04.70.10

Ou sur place

Les vendredis 11 et 18 mars 2016 de 16h à 18h uniquement

Après cette date

merci de vous présenter au camion le matin de la brocante

Rond point Clémenceau

à partir de 5h30

Merci de votre compréhension

**RESERVATION BROCANTE DU LUNDI DE PAQUES
ORGANISEE PAR LES COMMERCANTS DE VIARMES**

NOM : -----
PRENOM : -----
Adresse : -----
Ville : ----- CP : -----
Tel : -----
N° immatriculation du véhicule stationnant pour la brocante

*Sollicite l'autorisation de Madame la présidente d'UCAV de Viarmes,
Madame Martine TORRES
De participer en qualité d'exposant à la brocante de printemps.*

*Déclare avoir pris connaissance de l'arrêté municipal et connaître le
Règlement de la brocante, déchargeant par le même les organisateurs
De toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à
sa participation.*

*S'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder cette
Autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.*

Carte d'identité N° ----- Délivrée par : -----

*Pour les professionnels fournir la photocopie recto-verso de la carte
d'activité commerciale ambulante et un extrait de KBis de moins de 3
mois*

Activité : -----

Alimentaires : précisez votre spécialité : -----

TARIFS : Chèque à l'ordre de L'UCAV

Professionnels alimentaires 25 € le mètre linéaire

Nbre de mètres retenus : ----- x 25 € = -----

(Minimum 2M - maximum 10 M)

Particuliers : 8€ le mètre linéaire

Nbre de mètres retenus : ----- x 8 € = -----

(Minimum 2M - maximum 10 M)

Le : ----- Signature :

*TOUTE FICHE DE RESERVATION INCOMPLETE NE SERA PAS RETENUE
Sous aucun prétexte la place ne sera remboursée*

*EXTRAIT DE L'ARRETE REGLEMENTANT LES MODALITES PRATIQUES
DU DEROULEMENT DE LA BROCANTE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
DE VIARMES 95270*

*ARTICLE 1 : Les étalages de toutes sortes sur la voie publique et de façon
générale, ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation préalable de
l'autorité municipale.*

*ARTICLE 2 : L'autorisation accordée n'est valable que pour la durée de la
brocante.*

*ARTICLE 3 : L'organisation de la brocante est confiée à l'UCAV.
Les étalages et installations ne pourront avoir lieu qu'après règlement*

*ARTICLE 4 : Les horaires d'installation sont les suivants : 5 h30 à 8 h
Après 8h il ne sera plus autorisé de rentrer sur la brocante. Le remballage
aura lieu à partir de 17h45 sauf intempéries.*

*ARTICLE 5 : L'UCAV se réserve le droit de refuser toutes activités ou
marchandises présentant un caractère non compatible avec la manifestation.
Et se donne le droit de modifier les emplacements.*

*ARTICLE 6 : Les infractions au présent règlement seront sanctionnées
conformément à la loi.*

*ARTICLE 7 : Pour la propreté et le respect de l'environnement les exposants
devront rapporter leurs déchets dans les points de regroupement « info
collecte » présents sur la brocante.*

*ARTICLE 8 : Le présent arrêté sera transmis à monsieur le Sous Préfet de
Sarcelles (Val d'Oise).*

ARTICLE 9 : Les exposants s'engagent à ne faire que 2 brocantes par an.

*ENTREE PRINCIPALE DE LA BROCANTE ROND POINT CLEMENCEAU A
PARTIR DE 5H30*

*Pour les inscriptions de dernières minutes les emplacements sont
obligatoirement rue de l'Etang sans voiture.*